## Permis de conduire suite à un contrôle d'alcoolémie

Par Visiteur

Suite à un contrôle d'alcoolémie positif (0,72mg puis 0.66mg un quart d'heure plus tard) mon fils a eu son permis retiré immédiatement par la gendarmerie le 27/11/2009 (contrôle d'alcoolémie systématique pas d'autre infraction)

Il doit se présenter à la gendarmerie pour signer une déposition et connaître sa condamnation.

Pouvez vous me dire ce qu'il risque sachant qu'il a son permis depuis le 12/11/2009. En plus grâce à son permis il venait de trouver du travail car il est plombier et les employeurs exigent le permis B donc

si son permis est suspendu trop longtemps il sera en plus licencié. Merci d'avance pour votre réponse

-----

Par Visiteur

Chère madame,

Suite à un contrôle d'alcoolémie positif (0,72mg puis 0.66mg un quart d'heure plus tard) mon fils a eu son permis retiré immédiatement par la gendarmerie le 27/11/2009 (contrôle d'alcoolémie systématique pas d'autre infraction) Il doit se présenter à la gendarmerie pour signer une déposition et connaître sa condamnation.

Pouvez vous me dire ce qu'il risque sachant qu'il a son permis depuis le 12/11/2009.

En plus grâce à son permis il venait de trouver du travail car il est plombier et les employeurs exigent le permis B donc si son permis est suspendu trop longtemps il sera en plus licencié.

Merci d'avance pour votre réponse

En matière de permis de conduire, la suspension administrative dont votre fils vient de faire l'objet est généralement de trois mois, voire quatre.

Le problème dans votre cas, est que suite à une infraction d'alcoolémie, il y a un retrait automatique de 6 points. Or, votre fils étant en permis probatoire; le capital étant donc de 6 points, votre fils va perdre son permis.

Il s'agit là d'une sanction automatique. On ne peut donc rien y faire. Désolé.

Très cordialement.